

REGLEMENT MATERNELLE ET CP

Préambule : L'Ecole Saint Joseph-La Salle est un Etablissement Catholique d'Enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Son règlement est établi en référence aux valeurs évangéliques, au projet éducatif Lasallien. Il s'appuie sur la loi et définit les règles communes qui permettent à tous de vivre en harmonie au sein de l'établissement.

Chaque élève a **le droit** de recevoir une éducation et un enseignement de qualité. Chaque élève a **le devoir** de respecter des règles communes.

LES HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : ouverture de la porte à 8h00

Garderie : 8h00 → 8h15 (au rez-de-chaussée)

A partir de 8h15, tous les enfants sont accueillis dans leur classe (début de la classe à 8 h 30)

Des retards répétés nuisent au bien-être de l'enfant et au bon fonctionnement de la classe.

Fermeture des portes : 8h30 - 11h30 - 13h00 - 16h25 - 18h30

RETARD, ABSENCE ET PONCTUALITE :

Respecter les horaires, c'est respecter l'enfant, sa classe et l'équipe éducative.

L'école est obligatoire ; toute absence doit être justifiée et signalée par mail : secretariat@lasallepantin.fr le jour même avant 9 h 00 ou sur Ecole Directe.

Tout élève arrivant après 08h35 doit se rendre à l'accueil pour récupérer un billet de retard à présenter à l'enseignant de la classe. 5 retards entraîneront un rendez-vous avec la cheffe d'établissement.

Les absences injustifiées font l'objet d'un signalement à l'inspection académique.

Les départs anticipés en vacances ne sont pas autorisés sous peine de non réinscription.

ETUDE et GARDERIE : seuls les enfants inscrits à la garderie et à l'étude peuvent rester au goûter

16 h 15/16 h 30 : goûter

16 h 30/18h30 : étude et garderie

Sortie entre 17h 30 et 17h 45 : si retard après 17 H 45, l'école facture une garderie exceptionnelle. Si les retards après 17 H 45 sont récurrents, l'école se garde le droit de désinscrire l'enfant de la garderie ou de l'étude.

Les parents doivent fournir un goûter dans une boîte plastique marquée au nom de l'enfant.

Bonbons, chewing-gums, sucettes, chips, canettes ne sont pas autorisés à l'école.

RENDEZ VOUS MEDICAUX et MEDICAMENTS : les parents veilleront à ne pas prendre de rendez-vous médicaux sur les heures scolaires. Aucun médicament ne doit être apporté à l'école sans être accompagné d'un PAI.

TENUE ET COMPORTEMENT : les enfants porteront leur blouse du lundi au vendredi, celle-ci restera à l'école toute la semaine et doit impérativement être marquée au nom de l'enfant

Une tenue soignée, propre, décente et confortable est demandée. Le maquillage, vernis à ongles, casquettes et capuches également (sauf jours de pluie, grand froid, canicule, les bijoux (sauf les boucles d'oreilles de petite taille), les objets fantaisistes pouvant perturber la classe, objets connectés, jouets divers, ainsi que les objets dangereux sont strictement interdits. Tout objet apportant une perturbation au bon déroulement de la vie collective (trousse et crayon fantaisies, chaussures lumineuses...) est interdit et pourra être confisqué ; il sera restitué aux parents sur rendez-vous. De même, l'école décline toute responsabilité en cas de perte d'un objet, d'un vêtement ou d'une blouse. **Toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'enfant.**

LA VIE SCOLAIRE ENSEMBLE : Les élèves doivent jouer calmement : pas de jeux dangereux, violents ; les bagarres ainsi que les mots grossiers sont interdits. Toute violence verbale et /ou physique entraîne une sanction et une convocation des parents. Le comportement des enfants sera communiqué aux parents par le biais d'une fiche de « la Météo du comportement » qui devra être signée par la famille chaque semaine. En cas de manquements importants au règlement, l'école pourra convoquer un conseil d'éducation réunissant le Chef d'Etablissement, l'enseignant, un enseignant du cycle, un représentant de l'A.P.E.L., les parents et l'enfant, afin de trouver des solutions pour que comportement et travail redeviennent sereins.

MATERIEL : Les locaux, le mobilier, le matériel pédagogique sont les outils de travail de tous ; ils doivent être respectés et maintenus en bon état. Les livres sont prêtés par l'école et doivent être utilisés soigneusement ; ils doivent être couverts et maintenus en bon état ; en cas de perte ou de détérioration, ils seront facturés à la famille.

RESTAURATION SCOLAIRE : La restauration scolaire est un service rendu aux familles et n'est pas obligatoire. L'inscription implique que l'élève déjeune régulièrement et toute l'année aux jours où il est inscrit. Les élèves doivent veiller à adopter un comportement correct : obéir aux personnes qui assurent la surveillance, savoir demander poliment et remercier le personnel de service, respecter la nourriture et parler calmement. Dans le cas contraire une exclusion temporaire ou définitive de la restauration scolaire pourra être envisagée.

CAHIER DE LIAISON ROUGE : Il sert de lien entre l'école et la famille. Toutes les circulaires concernant l'école ou la classe y seront collées et doivent être obligatoirement signées par les parents. Veuillez le consulter tous les jours.

Rencontre avec le professeur : Les demandes de rendez-vous avec le professeur ou la Direction se font par le cahier de liaison, par mail ou Ecole Directe.

Ce règlement s'applique dès l'arrivée à l'école jusqu'à la sortie ; il est demandé aux familles qui ont fait le choix de notre école de le respecter et de coopérer en toute confiance avec l'Equipe Educative.

Signature des parents :

**Signature de la
cheffe d'établissement:**

